



**Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)
FORMULAIRE 1
STATUTS CONSTITUTIFS
(Article 6)**

1 - Dénomination sociale

2 - La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social (n'indiquez pas l'adresse complète)

3 - Catégories et tout nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre

4 - Restrictions sur le transfert des actions, s'il y a lieu

5 - Nombres minimal et maximal d'administrateurs (pour un nombre fixe, indiquez le même nombre dans les deux cases)

Nombre minimal

 Nombre maximal

6 - Limites imposées à l'activité commerciale de la société, s'il y a lieu

7 - Autres dispositions, s'il y a lieu

8 - Déclaration

J'atteste que je suis un fondateur de la société.

Nom(s) en caractères d'imprimerie	Signature

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).



Instructions FORMULAIRE 1 STATUTS CONSTITUTIFS

Déposer cette demande par l'entremise de notre Centre de dépôt en ligne (corporationscanada.ic.gc.ca) coûte 200 \$.
Déposer cette demande papier coûte 250 \$.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Rubrique 1

Indiquer une dénomination sociale qui satisfait aux exigences des articles 10 et 12 de la LCSA. Les statuts constitutifs doivent être accompagnés d'un Rapport Nuans de recherche de dénominations. Le rapport doit être daté de moins de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de réception des statuts constitutifs par Corporations Canada. Si une dénomination numérique est demandée en guise de dénomination sociale, elle sera assignée, sans un Rapport Nuans de recherche de dénominations, en vertu du paragraphe 11(2) de la LCSA.

Rubrique 2

Indiquer le nom de la province ou du territoire au Canada où le siège social se situera.

Rubrique 3

Indiquer les détails requis par l'alinéa 6(1)c) de la LCSA, y compris les détails des droits, privilèges, restrictions et conditions attachés à chaque catégorie d'actions. Toutes les actions doivent être sans valeur nominale ni valeur au pair et doivent être conformes aux dispositions de la partie V de la LCSA.

Rubrique 4

Si le droit de transfert des actions de la société doit être restreint, inclure une déclaration à cet effet et indiquer la nature de ces restrictions.

Rubrique 5

Indiquer le nombre d'administrateurs. Si un vote cumulatif est prévu, ce nombre doit être fixe.

Rubrique 6

Si des limites doivent être imposées à l'activité commerciale de la société, les indiquer.

Rubrique 7

Indiquer les dispositions que la LCSA ou son règlement permet d'énoncer dans les règlements administratifs de la société et qui doivent faire partie des statuts, y compris les dispositions relatives au vote cumulatif ou aux droits de préemption.

Rubrique 8

Chaque fondateur doit indiquer son nom et apposer sa signature. Si un fondateur est une personne morale, le nom doit être celui de la personne morale et les statuts doivent être signés par une personne autorisée par cette personne morale.

Si l'espace aux rubriques 3, 4, 6, 7 et 8 est insuffisant, veuillez inclure une annexe.

Si la société projetée doit effectuer la construction ou l'exploitation d'un pipeline pour le transport du pétrole ou du gaz tel que défini par la *Loi sur l'Office national de l'énergie* ou la construction ou l'exploitation d'un productoduc tel que défini par la *Loi sur les transports au Canada*, les fondateurs doivent informer le ministre responsable du ministère ou de l'agence qui réglemente ces secteurs d'activités.

Inclure à votre demande :

- Un formulaire 2 - Siège social initial et premier conseil d'administration
- Un rapport Nuans de recherche de dénominations, le cas échéant
- Les frais de 250 \$, payables par carte de crédit (American Express, Visa ou MasterCard) ou par chèque libellé au nom du Receveur général du Canada

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada (corporationscanada.ic.gc.ca) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **(613) 941-9042**.

Envoyez les documents :

Par courriel : IC.corporationscanada.IC@canada.ca

Par la poste : Corporations Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5